



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
NOUVEL ACCORD AVEC LES PRODUCTEURS DE BETTERAVES À SUCRE DE L'ALBERTA
SE PROLONGE JUSQU'EN 2024

Montréal et Vancouver (Canada), le 24 avril 2023 – Rogers Sugar inc. (la « Société » ou « Rogers Sugar ») (TSX : RSI) est heureuse d'annoncer la conclusion d'un accord de deux ans avec Les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta (« ASBG ») pour l'approvisionnement de betteraves à sucre à son usine de raffinage de sucre de Taber. Le nouveau contrat d'approvisionnement couvre les récoltes de 2023 et 2024.

Établie il y a plus de 70 ans, l'usine de Taber, qui est la seule usine de transformation de betteraves à sucre au Canada, est soutenue par 200 familles d'agriculteurs du sud de l'Alberta, qui approvisionnent la raffinerie en betteraves à sucre. Par conséquent, tout le sucre produit sur ce site est canadien à 100 %.

« Nous sommes heureux d'avoir conclu un accord avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta pour deux années supplémentaires. Cet accord garantit non seulement à nos clients une sécurité d'approvisionnement continu, mais offre aux deux parties une relation d'investissement équilibrée et saine et assure un contexte globalement favorable à l'industrie de la betterave à sucre. Ce partenariat à long terme s'est avéré mutuellement bénéfique », a déclaré Mike Walton, président et chef de la direction de Lantic inc. et de Rogers Sugar inc.

À propos de Rogers Sugar

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Elle détient la totalité des actions ordinaires de Lantic et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi qu'une usine de transformation du sucre de betterave à Taber, en Alberta, seule usine de transformation de la betterave au Canada. Lantic exploite également une installation de mélange à sec sur mesure et d'emballage de même qu'un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés sous la marque de commerce « Lantic » dans l'Est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic est propriétaire de la totalité des actions ordinaires de TMTC et son siège social est situé à Montréal, au Québec. TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis, et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC, qui comprennent le sirop d'érable, le sucre d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts par des distributeurs dans plus de 50 pays et sont également vendus au détail sous diverses marques.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Rogers, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.LanticRogers.com.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

M. Jean-Sébastien Couillard

Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif

Téléphone : 514 940-4350

Courriel : jscouillard@lantic.ca